

● SOMMAIRE

- Ma Prime Rénov' 2024
- Le Pass'Santé Jeunes, qu'est-ce que c'est ?
- L'exercice coordonné en soins
- Cap sur les services autonomie et soins à domicile
- Consultations de spécialistes (nouveau!)

Rédaction & Coordonnées
Martine MARTIN-FOURNET
Chargée de Mission Santé
07 72 72 09 00

Conception Graphique
Aurélié GABERT
cre@rel
www.crearel.com

MA PRIME RÉNOV' 2024 ●

On s'isole contre le froid et la chaleur

➔ À compter du 1^{er} janvier 2024, il ne faudra plus compter sur **MaPrimeRénov'** pour changer ses fenêtres, isoler ses combles ou encore son sous-sol. La politique du « monogeste » de travaux c'est fini. Seules les rénovations « d'ampleur » des passoires énergétiques seront financées.

- 70 000€ de travaux pourront être pris en compte pour les rénovations les plus performantes et le taux de prise en charge pourra atteindre 90 % pour les ménages aux revenus très modestes qui rénovent une passoire énergétique ;
- **Augmentation des aides** à l'installation de pompes à chaleur air/eau et géothermiques, **de 1000€ à 2000€** pour les ménages aux revenus modestes et intermédiaires;
- Ouverture de soutiens à des travaux permettant d'**améliorer le confort** d'été dans le cadre des rénovations d'ampleur, afin de lutter contre les bouilloires thermiques. L'installation de pompes à chaleur (y compris air/air réversibles) permettant de rafraîchir l'air, les brasseurs d'air et des solutions passives telles que les protections solaires de parois vitrées seront finançables.

Le Service Public pour mieux rénover mon habitat

Un projet de rénovation énergétique ?

Nos conseillers vous aident à faire les bons travaux !

- Isolation
- Chauffage
- Eau chaude
- Ventilation

Aides financières & Conseils techniques



Plus d'informations sur :
<https://france-renov.gouv.fr>

Fontaine-Française
le 1^{er} mardi du mois
Auxonne
le 2^{ème} mardi du mois
Mirebeau-sur-Bèze
le 3^{ème} mardi du mois
Pontailier-sur-Saône
le 4^{ème} mercredi du mois

☎ 03 80 59 12 80
france-renov@ber.asso.fr

Horaire d'accueil téléphonique :

- > lundi : 14h-17h
- > mardi au jeudi : 9h30-12h30 / 14h-17h
- > vendredi : 9h30-12h30

LE PASS'SANTÉ JEUNES QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un outil de **promotion de la santé** financé par l'ARS et animé par l'IREPS (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé), qui allie interfaces numériques et dynamiques partenariales locales.



- Donner aux adolescents des « outils » pour les aider à adopter des comportements favorables à leur santé et développer leur autonomie.
- Soutenir la parentalité
- Fédérer un réseau d'acteurs autour de valeurs communes en promotion de la santé.



©Freepik - rawpixel

- 14 thématiques de santé pour l'adolescence et 6 thèmes pour la petite enfance

Alcool, amour et sexualité, « bien manger, bien bouger », bien vivre ensemble, bruit, musique et audition..., enrichis de ressources pour aller plus loin (vidéos, jeux, podcasts).

→ Un répertoire régional des structures d'accueil et d'accompagnement est également disponible.

→ Au fil des ans, **les canaux de communication** se sont diversifiés pour s'adapter aux différents publics (sites internet, réseaux sociaux, newsletter).



ESPACE JEUNES

Des ressources pour t'informer sur ta santé

-12 ans

12 - 15 ans

16 ans et +

ESPACE PARENTS ET PROCHES

Des informations pour accompagner votre enfant

Enfance / adolescence

-12 ans | 12 - 15 ans | 16 ans et +

Petite enfance

0 - 1 an | 1 - 3 ans | 3 - 6 ans | 6 - 8 ans



pas S'santé
Jeunes Bourgogne Franche-Comté

→ Le Pass'Santé Jeunes a déjà 10 ans !

À cette occasion, un concours est organisé sur Instagram pour les jeunes de la région de 13 à 25 ans.

De nombreux lots sont à gagner (cartes d'entrées pour des structures sportives, cartes Avantages Jeunes, places pour des compétitions sportives...)

► Concours du 6 novembre au 18 décembre 2023.

L'EXERCICE COORDONNÉ EN SOINS EN QUELQUES MOTS...

L'exercice coordonné des soins de premier recours permet d'offrir un cadre attractif d'exercice pour les professionnels de santé, et notamment dans les territoires où ces derniers sont en une faible densité.



©Freepik - rawpixel

Les centres de santé

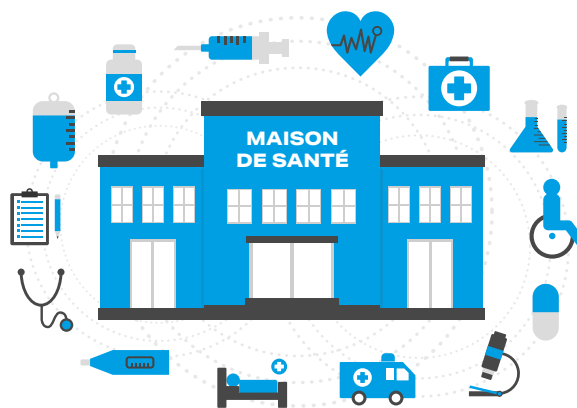
- Les centres de santé (CDS) sont avant tout des **structures sanitaires de proximité**. Ils rassemblent des professionnels de santé salariés.
- Ils sont gérés par des organismes à but non lucratif, des collectivités territoriales ou des établissements de santé publics.
- Ils mènent des actions de santé publique, de prévention et d'éducation à la santé.

Les équipes de soins primaires

- Les équipes de soins primaires (ESP) regroupent différents professionnels de santé autour de médecins généralistes.
- Les professionnels de santé travaillent en pluri-professionnalité et s'articulent autour de leur patientèle commune
- Ils assurent leurs activités sur la base d'un projet de santé axé sur la prévention, l'amélioration et la protection de l'état de santé de la population, ainsi que la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Les communautés professionnelles territoriales de santé

- Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) coordonnent leurs pratiques autour des besoins de santé identifiés sur un territoire.
- Les acteurs locaux en déterminent eux-mêmes le périmètre géographique.
- Elle peut être constituée de l'ensemble des acteurs de santé : professionnels de santé de ville, des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux...



©Freepik - zirconicusso



©Freepik

Les maisons de santé pluriprofessionnelles

- Les maisons de santé sont des structures pluriprofessionnelles (MSP) organisées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens.
- Elles assurent essentiellement des activités de soins et peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé ainsi qu'à des actions sociales dans le cadre du projet de santé.

CAP SUR LES SERVICES AUTONOMIE AIDE ET SOINS À DOMICILE

Progressivement l'ensemble des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), les Services de Soins Infirmiers à Domicile et les Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) vont devenir des :

Services Autonomie à Domicile (SAD)

qui délivreront des prestations de soin, d'aide et d'accompagnement.

Les destinataires de ce service seront toujours :

- les personnes âgées en perte d'autonomie ou malades,
- les personnes en situation de handicap,
- les personnes adultes atteintes des pathologies chroniques ou présentant une affection de longue durée.

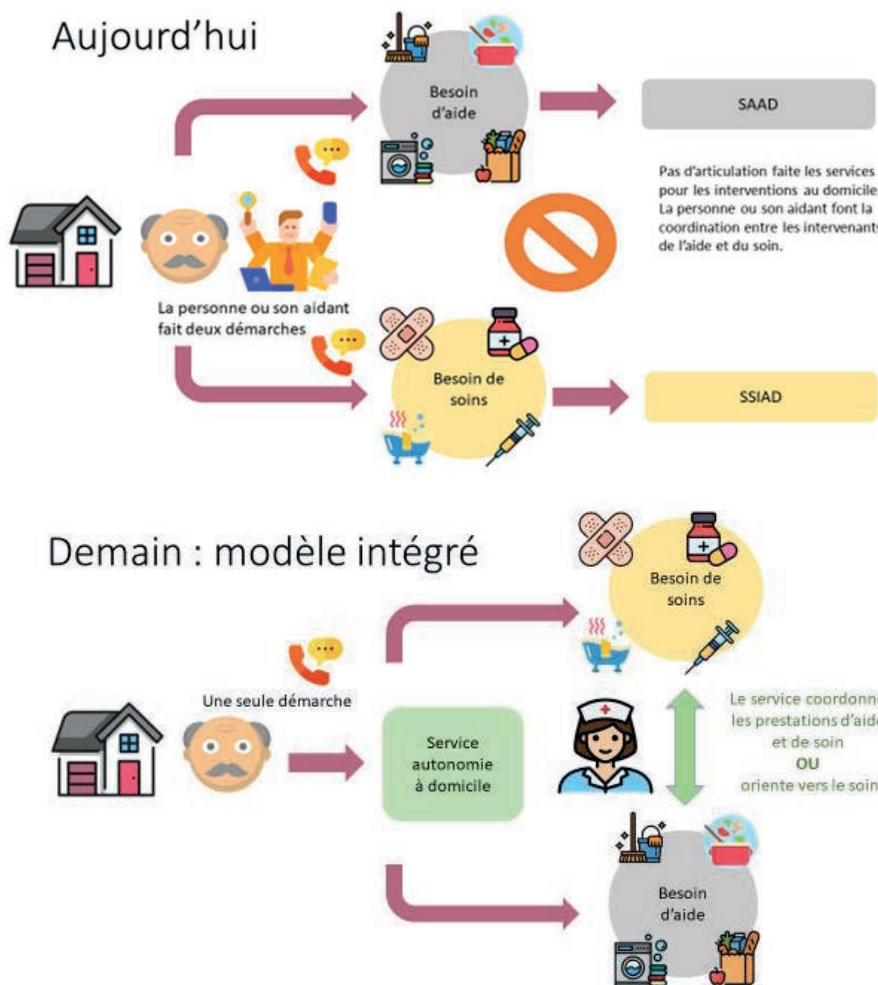


©Freepik - stefamerpik

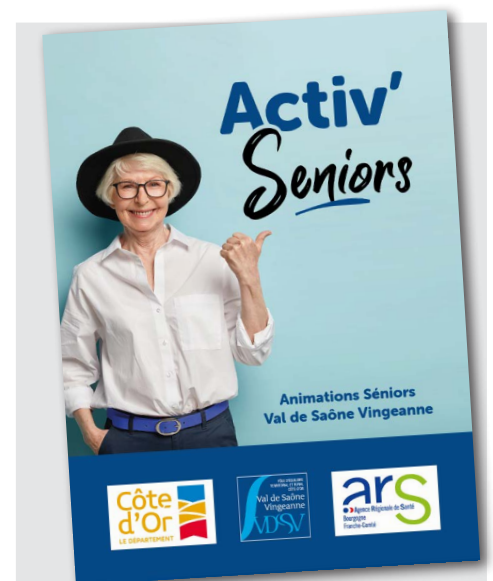
→ Cette nouvelle organisation permettra aux personnes d'avoir **un seul interlocuteur** pour bénéficier de prestations d'aide et de soins, qui organisera les différentes interventions au domicile.

→ Les personnes ayant besoin de soins et d'aide à domicile peuvent ainsi faire appel à **un service unique** pour la mise en place des interventions qui sont assurées par **une même équipe**.

→ Ces nouveaux services pourront proposer des **actions individuelles et collectives de prévention** pour les personnes et leurs aidants.



Source : <https://solidarites.gouv.fr/faciliter-le-choix-de-veillir-domicile>



Le nouveau numéro arrive !

→ Pour rappel, Activ'Seniors recense les ateliers et activités de la prévention de la perte d'autonomie sur le Val de Saône Vingeanne.

Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans. (La plupart des activités sont gratuites).

→ La prochaine édition sera disponible fin décembre sur : **vdsv.fr**

CONSULTATIONS DE SPÉCIALISTES : NOUVEAUTÉS !

CENTRE HOSPITALIER D'IS-SUR-TILLE

Les consultations ont démarré le 25 septembre 2023 au Centre Hospitalier d'Is-sur-Tille dans le bâtiment « La Roseraie »

→ Trois médecins sont actuellement présents sur les consultations :

- Le Docteur Coralie FOURMONT
 - Endocrinologue / Diabétologue
 - ▶ Patricien hospitalier détachée du CHU de Dijon
 - ▶ Consultations dites « avancées »
- Le Docteur Sophie MARILIER
 - Gériatre
 - ▶ Patricien hospitalier détachée du CHU de Dijon
 - ▶ Consultations dites « avancées »



©Freepik - storyset

- Le Docteur Inès HERRADA
 - Rhumatologue
 - ▶ Médecin libéral
 - ▶ Consultations dites « externes »

Rendez-vous directement en ligne sur **Doctolib**
(consultations ouvertes à tous)

Centre Hospitalier · Is-Sur-Tille

Téléphone : 03 80 95 62 12 (secrétariat)

CENTRE HOSPITALIER D'AUXONNE

Au Centre Hospitalier d'Auxonne,
les consultations continuent

Rendez-vous directement en ligne sur **Doctolib**

Centre Hospitalier · Auxonne

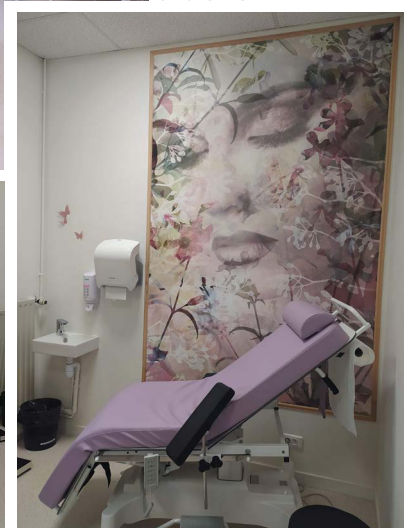
Téléphone : 03 80 48 17 59 (secrétariat)

Mail : csexternes@ch-auxonne.fr

- Le Docteur Hugo MOREL
 - Rhumatologue
- Les Docteurs Valérie QUIPOURT et BARBEN
 - Gériatres
- Le Docteur Pamela MASSOUD-SPANJAARD
 - Endocrinologue / Diabétologue
(reprise au 1^{er} semestre 2024)
- Le Docteur DAOUD
 - Angiologue
- Le Docteur Gwendoline DUPONT
 - Neurologue
- M^{me} Marie BRESSON-DEGEORGE
 - Diététicienne



Centre Hospitalier d'Auxonne



→ En médecine générale RDV obligatoire : • au 03 80 59 80 80

• au 36 24

• ou sur le site internet de S.O.S. Médecins :

<https://rdvasos.fr>

